

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL
DU 19 MAI 2015

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité, résume le rapport ci-après:

"En séance du 27 mai 2014, le Conseil général transmettait au Conseil communal le postulat n° 127 de M. S. Rück, au nom du groupe démocrate-chrétien/Vert/libéral, et de 18 cosignataires, lui demandant d'examiner l'opportunité de faire une analyse des implications économiques de la révision du PAL de la Ville de Fribourg.

Réponse du Conseil communal

Les postulants demandent d'évaluer les grandes lignes en matière de financement des différentes planifications envisagées. Le Conseil communal partage ce questionnement du postulat.

Le plan d'aménagement local propose une vision de développement de la Ville notamment par le biais de son plan directeur communal sous l'angle urbanistique. Les projections démographiques estimées sont de plus 11'000 habitants et 10'000 emplois à l'horizon 2030. La croissance de la population attendue a des conséquences majeures sur les écoles. Les besoins de nouvelles écoles sont très importants et peuvent être estimés à environ 120 millions de francs, selon la planification financière actuelle.

Les infrastructures de mobilité, d'espaces publics, d'espaces verts, parcs, et de constructions de routes, sont les autres implications économiques importantes liées au développement conséquent envisagé. Ces mesures sont celles planifiées dans le projet d'agglomération 2 et, à futur, dans le projet d'agglomération 3, qui décrivent les mesures dans les horizons: A) 2015-2018 (PA2) et 2019-2022 (PA3), B) 2023-2026 (PA3) et C) 2027-2030 (PA3).

On peut noter que les réseaux d'assainissement et énergétiques, qui seront également nécessaires, sont autofinancés.

Les investissements liés à ces équipements sont énumérés dans la planification financière quinquennale où le Conseil communal formule des priorités d'investissement. Les services élaborent une planification par objets qui sont réévalués chaque année.

Pour conclure, le Conseil communal est conscient des enjeux financiers découlant du PAL et porte une attention particulière au développement économique de la ville. L'objectif visé tend à une parité entre emplois et logement pour assurer un développement cohérent, à savoir quasiment un emploi pour un habitant. Le Conseil communal a conscience des importants défis qui attendent la Ville de Fribourg ces prochaines années, qui seront financièrement difficiles. Il estime cependant qu'en l'état, il serait inutile de procéder à des essais de projections puisque la situation est véritablement évolutive et ne pourra être évaluée que progressivement. Dès l'entrée en vigueur du nouveau PAL, ce travail d'évaluation pourra être mené et ainsi d'année en année, puisque le Conseil communal réactualise et fait évoluer le plan financier chaque année".